2003 – 2013

10 ANS D'UN COMBAT POUR UNE ÉCOLE PLUS JUSTE

LES RAISONS D'UN SOUTIEN

Colloque du MCLCM – École Mines ParisTech – 17 juin 2013

MCLCM.fr

Mouvement contre la constante macabre

SOMMAIRE

Parmi les organisations ayant exprimé un soutien au MCLCM		04
	Introduction	
André ANTIBI	Président du MCLCM	06
Gérard LAUTON	Secrétaire du MCLCM	09
	Les raisons d'un soutien	
Jean-Michel BLANQUER	Ancien Directeur général de la DGESCO	11
Simone BONNAFOUS	Directrice générale de la DGSIP	17
Guy BROUSSEAU	Didacticien, médaille Félix Klein de l'ICMI	19
Xavier BUFF	Membre du Conseil Sup. des Programmes ; Président de la Section Maths du CNU[1]	22
Pierre COHEN	Ingénieur de recherche ; ancien Député-Maire de Toulouse	24
Jean FABRE	Inspecteur général honoraire Vie Scolaire	25
Jacques GROSPERRIN	Responsable de la Mission parlementaire sur le socle commun au collège (2010)	28
Mathieu HANOTIN	Député ; Vice-président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis	29
François JARRAUD	Rédacteur en chef du Café Pédagogique	30
Philippe JOUTARD	Historien, ancien Recteur.	33
Paul MALARTRE	Ancien Secrétaire général de l'Enseignement catholique	36

[1] Conseil National des Universités.

SOMMAIRE

Jacques MOISAN	Ancien Doyen de l'Inspection générale de Mathématiques	38
Florence ROBINE	Rectrice de l'Académie de Créteil ; Directrice générale de la DGESCO depuis le 7 mai 2014.	41
Anne-Marie ROMULUS	Inspectrice générale de Sciences Physiques	46
Romain SOUBEYRAN	Directeur de l'École Mines ParisTech	48
Olivier THUAL	Président du Jury du Concours Commun Polytechnique MP.	53
Préfaces d'ouvrages et d'actes[2]		
Hubert CURIEN	Ancien ministre de la Recherche.	57
Manuel DIAZ REGUEIRO	Ancien Directeur du Centre de Formation des Enseignants de Lugo	58
Françoise FÉRAT	Sénatrice	60
André LEGRAND	Ancien Directeur des Lycées	63
Jean-Christophe YOCCOZ	Mathématicien, médaille Fields (1994).	63
Jacques VALADE	Ancien ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	64
Appel pour une évaluation plus juste …		
MCLCM	Texte de l'Appel	71
MCLCM	Liste des organisations signataires.	73
MCLCM	Panorama des Colloques du MCLCM	76

[2] Ouvrages d'André Antibi ; Actes du colloque du Sénat (2006).

Parmi les organisations ayant exprimé un soutien au MCLCM

Ce soutien s'est exprimé tantôt par la signature de l'Appel « pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants, tantôt par une aide précieuse à l'organisation d'évènements du MCLCM.

Parents d'élèves, lycéens, étudiants, mouvements de jeunesse

Associations et Syndicats relevant de l'Enseignement Public

Associations et Syndicats relevant de l'Enseignement Privé

Institutions, établissements

Parmi les organisations ayant exprimé un soutien au MCLCM

organismes de spécialités

irem Toulouse

apeg Association des Professeurs d'Economie et Gestion

APV Association des Professeurs de Vente

Collectivités territoriales

Ile de France

Seine Saint Denis LE DÉPARTEMENT

Val de Marne

Seine & Marne 77 LE DÉPARTEMENT

PARIS

MAIRIE DE TOULOUSE

Associations et Mouvements Pédagogiques et Éducatifs

la ligue de l'enseignement un avenir par l'éducation populaire

gfen

CEMÉA

100 Quart Monde

AFEV

& EDUCATION DEVENIR

Médias partenaires

Le café pédagogique Toute l'actualité pédagogique sur Internet

L'EXPRESS letudiant.fr

Livret édité pour le 10ème anniversaire du MCLCM – Réalisation : Gérard Lauton.

André ANTIBI[3] 10 ans de combat pour une École plus juste

2003 – 2013, 10 années se sont écoulées depuis la parution du livre « La constante macabre », et le début de notre action militante contre la constante macabre.

Compte-tenu du grand nombre de soutiens dont notre mouvement, le MCLCM, a bénéficié, je pensais que ce dysfonctionnement n'existerait pratiquement plus dans notre pays aujourd'hui, et que notre association aurait donc rempli sa mission. Malheureusement, cette prédiction idyllique ne correspond pas à la réalité ; nous devons poursuivre notre combat, d'autant plus que notre action a déjà eu des effets très positifs, par exemple :

♦ Les partenaires du système éducatif français reconnaissent généralement l'existence de ce dysfonctionnement ;

♦ De plus en plus d'enseignants mettent en pratique le système d'évaluation par contrat de confiance (EPCC), qui permet d'aider les professeurs à s'affranchir de la constante macabre dont ils sont victimes tout autant que leurs élèves. L'analyse des mises en pratique de ce système montre qu'il présente d'autres avantages importants : forte incitation au travail des élèves, augmentation sensible du climat de confiance entre l'enseignant et ses élèves, renforcement de la relation entre les parents d'élèves et l'Ecole, plus grande efficacité des mesures de soutien scolaire. Ainsi, ce système est utile même dans les disciplines où la constante macabre est peu présente.

---

[3] Président du MCLCM – Université Paul Sabatier (Toulouse 3).

♦ Le soutien du Ministère de l'Éducation nationale est de plus en plus important ; le système EPCC a été recommandé dans le rapport de l'Assemblée nationale de Jacques Grosperrin, en 2010, dans la circulaire de rentrée de la DGESCO en 2011 ; le MCLCM a été invité à participer à la concertation nationale pour la refondation de l'Ecole de la République en 2012,…

♦ L'aide financière du Ministère de l'Éducation nationale se poursuit depuis plusieurs années,

♦ Le Ministère vient d'attribuer des moyens horaires au MCLCM pour l'année 2013 - 2014 (10 HSA)

♦ En coopération avec la DGESCO est en préparation la mise en ligne prochaine sur le site EDUSCOL de ma conférence sur ce sujet, suivie du témoignage de Corinne Ottomani-Croc,

♦ Le MCLCM bénéficie du précieux soutien de collectivités territoriales et de rectorats. En témoignent par exemple les relations constructives avec Florence Robine, Rectrice de l'académie de Créteil, et avec Mathieu Hanotin, Député, Vice-président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

♦ L'appui du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche s'est manifesté à l'occasion du Colloque du MCLCM du 17 juin 2013 inauguré notamment par la Directrice générale de la DGESIP.

Enfin, il me semble utile de rappeler deux points auxquels notre association est particulièrement attachée. D'une part, les premières victimes de la constante macabre, dans un cursus scolaire ou universitaire, sont les enfants et les jeunes de milieu défavorisé ; ainsi notre action est un combat pour une plus grande justice sociale. D'autre part, notre action se situe au-delà de certains clivages qui peuvent parfois se manifester ; ainsi par exemple, lors

de notre colloque-anniversaire à l'Ecole des Mines en Juin dernier, une même table ronde, animée par François Jarraud, rédacteur en chef du Café Pédagogique, a regroupé des responsables de la FSU, de l'Enseignement Catholique, de la Conférence des Grandes Ecoles, un ancien Recteur.

On pourrait légitimement se demander pourquoi, dans un tel contexte favorable, notre action n'a pas encore abouti. La réponse à cette question est simple : nous sommes convaincus que la contrainte, par exemple au travers d'un texte ministériel, n'est pas une bonne solution. Au contraire, il convient de convaincre, d'expliquer, de débattre en mettant à profit l'ensemble des soutiens à notre démarche. C'est ce que nous faisons. C'est peut-être plus long que prévu, mais l'adhésion du plus grand nombre est à ce prix. Nous y parviendrons.

André Antibi, Président du MCLCM, octobre 2013.

NB : Mon ami Gérard Lauton, secrétaire du MCLCM, a réalisé cette brochure. Une fois de plus, au nom de notre association, je tiens à le remercier pour son dévouement, ses compétences, et sa générosité.

Gérard LAUTON[4] Quand l'École, longtemps compétitive, prend le goût de devenir coopérative

Dans une société où la compétition des uns contre les autres est trop souvent été érigée en norme, où celui-celle qui n'a pas les codes, les repères et un appui de son entourage a nettement moins de chances de réussir à l'École et à l'Université, il est réjouissant que l'on en vienne à partager une démarche fondée sur la confiance, la valorisation du travail, la coopération et l'entraide entre élèves, entre étudiants, dans le dessein de les rendre acteurs de leur meilleure réussite possible.

Heureux en travaillant … c'est notamment le cas des écoliers et des collégiens de Pontaut-Combault, visiblement stimulés par un *contrat de confiance* qui leur offre un périmètre de révision et des jalons pour en approfondir les contenus avant une épreuve. Leur entrain fait plaisir à voir, il est partagé par leurs enseignants et par leurs familles. Cette *préparation interactive* de l'évaluation, j'ai eu l'occasion de la vivre dans des cursus aussi divers que le DAEU-B avec des adultes en reprise d'études, ou une formation d'Ingénieurs avec des jeunes ayant un Bac+2. Si tous n'ont pas la même vitesse d'acquisition des savoirs et savoir-faire, tous peuvent tirer parti de la dynamique entre apprentissages et évaluation que procure l'EPCC et faire preuve de ce qu'ils ont acquis. Et si une compétence non acquise en février l'est en avril, pourquoi ne pas en tenir compte ?

Mon engagement est redevable à une rencontre avec mon ami André Antibi qui a su me faire partager en 2003 la belle idée de militer pour cette évaluation plus juste. L'implication de jeunes dans la mise en mouvement de ce projet est une vive satisfaction.

---

[4] Secrétaire du MCLCM - Université Paris-Est Créteil (UPEC).

Les raisons d’un soutien

Jean-Michel BLANQUER[5] Vaincre l'inhibition de l'action

La question de l'inhibition de l'action a toujours été pour moi un sujet de réflexion majeur et je suis convaincu qu'une partie des réponses aux difficultés de notre pays se trouve dans notre capacité à transmettre à nos enfants le goût de créer, d'entreprendre, de s'engager. Or force est de constater que notre École n'est pas particulièrement performante dans ce domaine et que notre système d'évaluation n'est pas le meilleur pour encourager ce type d'attitudes. Les travaux d'André Antibi et du mouvement de lutte contre la constante macabre procèdent donc d'une intuition très pertinente et touchent à mon sens à un point nodal des difficultés de notre système éducatif.

En tant que recteur, en Guyane ou à Créteil, j'ai toujours encouragé les initiatives de ceux qui souhaitaient expérimenter de nouvelles manières d'évaluer les élèves. Par la suite, j'ai veillé à ce que les portes de la Direction générale de l'enseignement scolaire soient ouvertes à toutes les approches innovantes. Surtout, j'ai souhaité que le ministère apporte un soutien institutionnel à ces réflexions et aux expériences qui en découlent. C'est pour cette raison que la circulaire de préparation de la rentrée 2011, publiée au Bulletin officiel de l'Éducation nationale du 5 mai 2011, a invité les équipes pédagogiques à repenser les modalités de la notation des élèves, en articulation avec la mise en place du livret personnel de compétences :

« *L'efficacité du livret personnel de compétences dépend de la régularité et de la qualité des évaluations menées en classe. Il convient de mettre en place des modalités diversifiées d'évalua-*

[5] Ancien Directeur de la DGESCO (MEN).

tion qui permettent un réel « contrôle continu » des élèves. La qualité et la pertinence de l'évaluation, comme levier de réussite des élèves, doivent être l'objet d'un travail de réflexion collective permanent au sein des écoles et des établissements.

L'enseignant veillera particulièrement à ce que les « contrôles » soient annoncés aux élèves et que les points sur lesquels ils porteront aient été travaillés préalablement et soient clairement répertoriés. Il pourra également préciser aux élèves quels items de quelle(s) compétence(s) sont visés par chaque évaluation. Il est rappelé à ce propos que la notation n'est pas contradictoire avec l'évaluation de compétences. La notation est un élément de l'évaluation mais elle n'a pas vocation à définir un seuil de validation de la compétence ».

Pourquoi avoir incité les professeurs à « mettre en place des modalités diversifiées d'évaluation » ? Pour deux raisons principales en réalité. D'abord parce que je suis convaincu que l'inhibition, qui frappe une grande partie des élèves français, est sur le long terme un véritable problème collectif. Ensuite parce que, à mon sens la logique du socle commun, pour peu qu'on souhaite sincèrement la mener à son terme, nous impose de repenser nos modes d'évaluation.

De fait, nos sociétés, et particulièrement la France, sont caractérisées par une véritable inhibition de l'action, pour reprendre une formulation chère à Henri Labori. Or, trop souvent, le système scolaire entretient voire produit cette inhibition ravageuse. Mais alors, comment lutter contre cette tendance ? Comment faire en sorte que l'école combatte la timidité de nos enfants au lieu de la nourrir ? A mon sens, plusieurs voies doivent être explorées simultanément.

La première est d'encourager les enfants à manipuler et à expérimenter dès le plus jeune âge pour appréhender le monde qui les entoure et comprendre ainsi que l'on avance par essai-erreur. La méthode expérimentale traduit un esprit de l'évaluation vraiment formateur car il donne un statut noble à l'erreur, dès lors qu'elle traduit une tentative d'aller de l'avant et une humilité devant le réel. « La Main à la pâte » participe évidemment de cet esprit, mais je crois qu'il faut instiller ce goût de la manipulation concrète dès le plus jeune âge et c'est la raison pour laquelle j'avais encouragé le développement de maternelles Montessori au sein de l'enseignement public et, de façon plus générale, tout ce qui permet aux enfants de manipuler des objets pour mieux s'approprier des savoirs. Le boulier ou les poids en mathématiques en sont un bon exemple.

La seconde voie pour vaincre l'inhibition est de mettre beaucoup plus l'accent sur l'expression orale que nous l'avons fait jusqu'à présent. Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, la LV1 n'a longtemps été évaluée qu'à l'écrit du baccalauréat, ce qui est *a minima* contre-intuitif. Sur ce point, la session 2013 du baccalauréat marque une évolution majeure, mais il reste encore énormément à faire pour que nos élèves n'aient plus peur de s'exprimer devant leurs camarades, leurs professeurs ou même leurs futurs employeurs. Qu'il s'agisse des concours d'éloquence ou de matchs d'improvisation, toutes les initiatives qui contribuent à libérer la parole et à articuler l'expression doivent ainsi être encouragées.

Enfin, il est clair que notre système de notation a partie liée avec cette inhibition de l'action. Il ne faut pas pour autant rejeter toute idée de notation, surtout tant qu'aucune alternative crédible n'aura été installée. Il faut donc trouver, et je rejoins André Antibi aussi sur ce point, un système de notation qui crée la confiance. Dès

lors, l'enjeu n'est pas tant la suppression de la notation que de trouver des dispositifs qui permettent de valoriser les intelligences multiples. Ma conviction est que chaque enfant peut exceller dans un domaine ou dans un autre et qu'il faut savoir valoriser cette disposition à l'excellence, tout en transmettant une culture et des compétences communes à tous. L'évaluation doit donc jouer avec cette fibre d'excellence, qui est probablement le meilleur remède contre l'inhibition de l'action, parce que chaque enfant a besoin de se sentir excellent pour exprimer le meilleur de lui-même. L'évaluation doit tirer tout le système vers le haut, à rebours de toute démagogie ou de toute facilité. Cela se résume en deux mots : l'exigence bienveillante.

Le livret expérimental de compétences, imaginé dans le cadre des expérimentations du Haut commissariat à la jeunesse, a précisément eu pour objectif d'enregistrer l'ensemble des compétences acquises, dans le cadre scolaire mais aussi au-delà des murs de l'école, et ainsi de valoriser véritablement les efforts consentis et les domaines d'excellence, dans toute leur diversité. Cette expérimentation, qui a notamment donné des résultats très intéressants à Issy-les-Moulineaux à partir de janvier 2011, doit aussi nous inciter à réfléchir sur la manière d'évaluer les compétences de nos élèves.

En clair, le véritable enjeu c'est de savoir comment l'élève franchit des paliers et comment on rend ces paliers irréversibles et soutiens des paliers suivants. Dans ce cadre, il peut s'avérer efficace de mettre entre parenthèses le cadre de l'année scolaire pour raisonner davantage en compétences, ce qui peut donner de force à la notion de cycle, avec pour objectif d'acquérir sur trois ans une série de compétences dans un domaine donné. Le livret de compétences futur devra donner corps à un concept fondamental en pédagogie : la progressivité.

Les conséquences d'une telle approche sur l'évaluation sont évidemment importantes : plutôt que d'avoir une notation qui n'envisage jamais la perfection mais sanctionne toujours l'erreur de l'élève, il serait nécessaire d'adopter des principes de notation qui tiennent compte des paliers que l'élève a franchi, et mettre en place dans le futur, une évaluation qui se passe au moment opportun pour l'élève. Ainsi, à l'internat d'excellence de Montpellier, l'année de mathématiques a été découpée en cinq. L'élève peut décider de franchir le palier 1 fin septembre ou mi-octobre. S'il réussit, il passe au palier 2. S'il ne réussit pas, des cours intensifs vont lui être proposés pour lui permettre de le franchir et chacun progresse ainsi à son rythme.

Avec cet exemple, on voit que l'évaluation par compétences porte en elle une vision concrète et pragmatique, tournée vers l'effectivité de la transmission des savoirs au bénéfice de l'élève. Elle créée un dialogue permanent entre le professeur et l'élève sur le niveau atteint, loin de la fiction d'une classe qui ferait les mêmes apprentissages au même rythme, alors qu'on sait bien que certains élèves décrochent assez tôt dans l'année scolaire et ne rattraperont jamais leurs camarades.

Avec cette réflexion sur l'évaluation par compétences, on touche nécessairement à l'idée même de socle commun de connaissances et de compétences. Je suis pour ma part convaincu que le socle commun a un grand avenir, mais qu'il mériterait d'être mieux défini, précisément pour coïncider davantage avec la réalité des processus d'apprentissage.

À mon sens, plutôt que les sept piliers actuels qui juxtaposent les connaissances et les compétences éducatives, il serait possible de définir trois grands domaines que tout le monde pourrait retenir et qui formeraient le socle de la maternelle jusqu'à la fin du collège : 1°/la maîtrise du français ; 2°/la maîtrise des

mathématiques et d'une culture scientifique ; 3°/les humanités, en incluant les langues vivantes étrangères car l'entrée dans les langues n'a pas seulement une dimension linguistique, mais aussi culturelle puisqu'elle permet une ouverture sur le monde.

Avec ces trois éléments, il me semble que l'on a le socle réel des connaissances qu'un enfant doit maîtriser. Parallèlement à ces trois ordres de connaissances, il me semble possible de dégager quatre grands ordres de compétences, qui pourraient être les compétences pédagogiques, tournées vers le raisonnement et l'argumentation, les compétences éducatives, comprenant la capacité d'autonomie et la capacité à prendre des initiatives, les compétences corporelles et enfin les compétences numériques.

Ces grands ordres de compétences pourraient bien sûr être discutés, mais je suis convaincu qu'en les articulant avec les grands ordres de connaissances, il sera possible d'établir, en se gardant de tout jargon inutile, ce qu'un élève doit savoir et savoir-faire, la culture de l'élève du XXIe siècle ainsi que les modalités d'évaluation qui permettront de valoriser réellement les compétences et les progrès des élèves. C'est pourquoi le rayonnement du travail d'André Antibi et du MCCM me parait aller dans la bonne direction, celle de la prise de conscience de plus en plus ample d'une éducation qui élève l'enfant à son plus haut niveau par les vertus de la confiance.

Simone BONNAFOUS[6]

La thématique d'une l'évaluation plus juste que vous développez est de grande importance. Elle est indissociable d'une question plus globale : la pédagogie universitaire. Je suis attachée à ce que cette réflexion sur la formation soit un sujet central.

La question de l'évaluation, indissociable de la pédagogie, est un sujet aujourd'hui un peu moins tabou. Il y a vingt ou trente ans, parler de pédagogie à l'université, c'était déchoir. La formation n'était absolument pas considérée à l'égal de la recherche et des autres missions des enseignants chercheurs. Donc le combat que vous menez pour la qualité de l'évaluation, et surtout pour un autre rapport entre évaluation, enseignement et confiance des jeunes, est vraiment un combat essentiel.

Une partie de notre problème de réussite dans l'enseignement supérieur, dans l'éducation plus généralement, est un problème de mentalité, de rapport au savoir, de rapport à l'échec, de rapport à la réussite, qui est quand même particulièrement catastrophique dans notre pays.

Parler de l'évaluation des étudiants, c'est aussi mieux définir ce qu'est la réussite en admettant qu'ils peuvent être amenés à trouver leur route après des hésitations. Au-delà du fait que ce sont les enseignants qui notent, il y a dans le système lui-même la vision que nous avons de la réussite et de l'échec dans un parcours d'étudiant.

Toutes les statistiques nous montrent aujourd'hui une jeunesse assez pessimiste, peu confiante en elle. Il faut alerter, dans

[6] Directrice générale de la DGESIP (MENESR).

l'enseignement supérieur et dans l'éducation nationale, sur le fait que l'on ne peut pas produire une jeunesse aussi pessimiste ; il y a une responsabilité de l'ensemble du milieu.

Enfin, des associations comme la vôtre peuvent s'investir dans la rénovation pédagogique dont font partie les pratiques d'évaluation. Nous essayons de susciter de nouvelles pratiques comme la pédagogie inversée : faire travailler les jeunes (ou salariés en reprise d'étude) d'abord sur les documents – numériques ou papiers – le cours étant plutôt une interaction avec l'enseignant ; ou la pédagogie par projet en lien avec l'interdisciplinarité. Ces innovations pédagogiques vont de pair avec l'objectif d'une évaluation plus juste des acquis que vous poursuivez.

Bravo pour votre combat.

Guy BROUSSEAU[7] Pourquoi faut-il soutenir Antibi ?

J'ai écrit dans ma préface du second ouvrage d'André Antibi, pourquoi je pense qu'il faut soutenir sa courageuse campagne en faveur de conceptions et de méthodes d'enseignement des mathématiques dénuées des coercitions inappropriées et débarrassées des préjugés stupides et des poncifs qui les accompagnent.

Le temps a pétrifié les croyances et les pratiques des professeurs en des « évidences » indiscutables. Dans son premier ouvrage, André Antibi les a soumises à une exploration et à une critique sans concession qu'il a accompagnée de dessins sarcastiques. J'étais d'accord avec ses observations et avec la détermination de son mouvement.

J'étais cependant un peu réservé quant à sa démarche. Je redoutais qu'elle ne serve finalement qu'à alimenter le flot des discours et des actions dirigées, sciemment ou non, contre l' « Ecole ». Des rapports, des observations, des recherches et des analyses même de bonne foi, le public ne retient qu'une conclusion : l'école va mal, l'enseignement est mauvais !

Non, l' « École » publique ou privée, n'est pas une entreprise au service de clients individuels, étrangers les uns aux autres, et regroupés pour des raisons économiques ou idéologiques. C'est une institution. Elle exprime l'intention d'une population de se doter d'un moyen commun d'acculturation de l'ensemble de ses jeunes afin de former à travers les générations une entité solidaire partageant des ressources culturelles humaines et matérielles pour un avenir commun. Or, il s'est révélé que toute observation et

[7] Didacticien, médaille Félix Klein de l'ICMI (2010).

toute information brute sur l'école ne peut signaler concrètement que des faits que l'on peut considérer comme des singularités et/ou des erreurs. Même au plus haut niveau, leur lecture et leur interprétation ne s'appuient pas sur une science assumée, portée par des institutions rigoureuses. Au contraire et malheureusement, aujourd'hui, l'opinion est désorientée par la « communication » d'une multitude d'organismes et d'institutions intéressées essentiellement à récupérer à leur profit les fruits des sacrifices consentis par la société en faveur de l'enfance.

D'autre part, si certaines recherches permettent de percevoir assez précisément les insuffisances de notre compréhension des limites de l'enseignement, et de pénétrer le dédale des processus complexes qui conduisent son évolution, nous sommes loin de pouvoir en tirer des conclusions utilisables de façon concrète.

Alors il ne reste que le courage, la raison et la foi de ceux à qui s'adresse l'œuvre d'André Antibi.

Et j'ai bien fait d'attendre car bientôt après son premier livre, André Antibi a prolongé ses propos en faisant lever des alternatives audacieuses, proposées et soutenues par une vigoureuse action collective d'enseignants, de parents et d'élus en faveur de « l'évaluation par contrat de confiance ». Ainsi André brave courageusement les rieurs et les sots. Il a raison.

Peut-être aurai-je pu joindre ma voix à la sienne… Mais j'aurais certainement porté le regard un peu au-delà des professeurs et des élèves, car nous avons des réformes prêtes et applicables immédiatement, sans frais, d'une efficacité certaine, prouvée et substantielle et que nous n'appliquons pas. Mes observations désabusées n'auraient pu que nuire à son mouvement.

Pourquoi rappeler aujourd'hui ces hésitations ?

Au cours de ma carrière, j'ai vu beaucoup de tentatives intelligentes et savantes, menées avec cœur par des groupes d'enseignants et de chercheurs compétents et généreux, désireux d'améliorer nos pratiques et connaissances scientifiques et l'arsenal de nos techniques d'enseignement et j'ai pu constater la multiplicité des phénomènes qui, après une brillante navigation, aboutissent au naufrage à l'envasement puis à l'ensevelissement et l'oubli de toutes ces ambitions. Il faudra qu'apparaisse, un jour, un corps de doctrines porté par une communauté dédiée d'abord à la recherche de la vérité sur la diffusion des connaissances et non pas à des applications immédiates et fugitives au service de je ne sais quels intérêts…, mais cela nous amène loin de notre propos autrement présent et nécessaire. C'était mieux de commencer par des questions, et pourquoi pas 50 ?

Xavier BUFF[8] **Témoignage**

En 1997-98, après ma thèse, j'ai passé une année de post-doctorat à l'Université de Cornell aux États-Unis (il s'agit de l'une des plus prestigieuses universités américaines).

Pour les 3 cours que j'ai dispensés, l'examen final consistait en un devoir à la maison permettant d'évaluer si les étudiants avaient assimilé les notions du cours. Cette année-là, je me suis pleinement senti dans mon rôle d'enseignant, communiquant mes connaissances et mon goût des mathématiques à mes étudiants.

Depuis 1998, j'enseigne à l'université Paul Sabatier à Toulouse. J'ai souvent trouvé absurde que nous donnions aux étudiants des sujets dont nous savions à l'avance qu'ils ne sauraient pas les faire. J'ai donné une fois un sujet dont les questions avaient été traitées en cours ou en TD. Après l'examen, je me suis inquiété, craignant que celui-ci soit trop facile et que les étudiants aient de trop bons résultats. Les résultats furent légèrement meilleurs que d'habitude. Mais le souvenir qui me reste, c'est que les étudiants sont venus me voir en me disant : « *Si on avait su que ça porterait sur des exercices qu'on avait déjà vus, on aurait travaillé* ».

Depuis qu'André Antibi m'a proposé d'expérimenter L'évaluation par contrat de confiance à l'université, j'en suis un fervent adepte. Lorsque l'on annonce aux étudiants qu'ils seront interrogés sur des exercices déjà traités en cours ou en

---

[8] Membre du Conseil Supérieur des Programmes ; Président de la Section Mathématiques (25) du CNU ; *lauréat 2006 du Prix Le Conte de l'Académie des sciences.*

TD, les voilà soudain qui s'intéressent à la correction de ces exercices. Les élèves qui travaillent ne sont plus en échec. Ceux qui s'imaginent pouvoir mémoriser une liste de soixante corrigés sans avoir compris les démonstrations se trompent. Et puis, ce type d'évaluation se pratique déjà au plus haut niveau puisqu'à l'oral de l'agrégation de mathématiques, les étudiants connaissent à l'avance la liste des leçons qu'ils sont susceptibles d'avoir à présenter, et qu'ils travaillent tout au long de l'année.

Je ne vois pas comment je pourrais ne pas continuer à pratiquer l'évaluation par contrat de confiance.

Pierre COHEN[9]

Les 10 ans du Mouvement contre la constante macabre

En 10 ans, le combat d'André Antibi pour une meilleure évaluation des élèves dans le système scolaire, fondée sur la valorisation des réussites, a fortement progressé.

Depuis la parution de son livre sur la constante macabre en 2003, il ne cesse de défendre une évaluation accompagnant au mieux l'élève dans son parcours scolaire, le mettant en confiance et permettant à l'enseignant de remplir sa vraie mission : celle de former et non de sélectionner.

Il y a bien longtemps qu'André Antibi m'a convaincu du bien-fondé de ses thèses, étayées par des enquêtes très poussées auprès des enseignants et des professeurs et soutenues désormais par de nombreux syndicats, associations, mouvements pédagogiques et institutions.

J'estime en effet que le phénomène de l'échec conduit bon nombre d'élèves au découragement et au désengagement vis-à-vis de l'école. Une meilleure explication des compétences attendues des élèves assorties d'un climat de confiance avec l'enseignant permettraient d'éviter bien des situations de souffrance qui conduisent au décrochage.

L'École de la République est celle qui donne le goût d'apprendre, qui transmet des savoirs et des valeurs, qui émancipe et forge les citoyens de demain. Avec le système d'évaluation par contrat de confiance, elle renouera avec la promesse républicaine de réussite[10] pour tous !

---

[9] Ingénieur de recherche ; ancien Député-Maire de Toulouse.

[10] P. Cohen a écrit dans ce sens au Ministre V. Peillon le 5 octobre 2012.

Jean FABRE[11] **Lettre à François Hollande *Candidat à la Présidence de la République* (20 décembre 2011).**

Cher Monsieur Hollande,

Je prends la liberté de vous écrire en espérant simplement que vous aurez la possibilité de lire cette lettre.

Afin de situer son auteur, je me permets de vous indiquer que j'ai travaillé pendant quelques années dans l'Académie de Limoges alors que vous étiez Député de la Corrèze et que j'ai piloté pour l'Inspection générale plusieurs réformes dont celle des Collèges. J'ai également rédigé un rapport sur le « Sport à l'Université » à la demande de Lionel Jospin, alors Ministre de l'Éducation nationale. Ce travail m'avait été confié par le Ministre au titre de mes activités dans le monde sportif. Ancien joueur de Rugby du Stade Toulousain, j'ai eu l'honneur de porter le maillot de l'équipe de France de Rugby et j'ai présidé ce Club de 1980 à 1990.

L'objet de cette lettre concerne l'Éducation nationale, plus précisément le système éducatif. Elle n'est pas un acte individuel mais une démarche soutenue par de nombreuses personnalités qui depuis plusieurs années militent pour éradiquer certains dysfonctionnements graves de notre enseignement. Ces personnalités se sont regroupées au sein d'un vaste mouvement fondé par **André Antibi**, Professeur de mathématiques à l'Université de Toulouse et Chercheur en Didactique de réputation internationale.

Depuis de nombreuses années, cet Universitaire dénonce le système d'évaluation de notre enseignement qui est une des causes premières de l'échec scolaire dans nos établissements. Il

[11] Inspecteur général honoraire Vie Scolaire de l'Éducation Nationale.

a maintes fois démontré qu'en France, l'évaluation se fait plus par l'échec que par la réussite et que les techniques de notation conduisent toujours à une sélection en trois groupes : les bons, les moyens et les mauvais. Il a donné à ce phénomène le nom de « constante macabre ». C'est un comportement bien connu qui dépasse le cadre de l'enseignement et qui concerne l'ensemble de notre société.

C'est en 2003**,** qu'*André Antibi* a mis en place ce mouvement dont j'ai l'honneur d'appartenir aux membres fondateurs. Il avait pour but d'établir un constat pour, ensuite, mettre en place un système d'évaluation basé essentiellement sur la confiance et la valorisation de la réussite. Il fut immédiatement rejoint par des personnalités connues comme *Hubert Curien*, ancien ministre et à l'époque Président de l'Académie des Sciences, *Philippe Joutard* historien et ancien Recteur**,** *André Legrand* Inspecteur général de l'Éducation nationale et ancien Directeur des Lycées, mais également *Guy Brousseau* Didacticien, Médaille Félix Klein de l'ICMI (International Commission on Mathematical Instruction).

Je ne sais si vous avez des informations sur l'ampleur de ce mouvement. À ce jour, plus de 40 organisations nationales ont signé la charte d'adhésion (syndicats d'enseignants, associations de parents d'élèves, organisations professionnelles de chefs d'établissements, d'inspecteurs d'académie etc.) et plus de 30 000 enseignants répertoriés pratiquent ce système de notation, changeant ainsi leur comportement et leurs habitudes. Les nombreuses enquêtes faites auprès d'eux montrent des progrès significatifs aussi bien dans les résultats des élèves que dans leur « bien vivre en classe ».

Vous avez fait de la jeunesse et de l'éducation un axe fort de votre campagne présidentielle faisant naître un immense espoir

pour tous ceux qui croient que le meilleur moyen de sortir de la crise passe par un investissement sur notre jeunesse. L'éducation sera au cœur des débats. Le constat actuel de notre système est négatif. Il y a bien sûr les moyens supprimés mais aussi les réformes à mettre en œuvre pour diminuer l'échec scolaire qui ne cesse de croître … nous sommes nombreux à croire que l'évaluation est au cœur même de cet l'échec scolaire et pourtant elle n'apparaît pas dans les discours officiels précisant les axes des futures réformes.

Nous souhaiterions, avec André Antibi, pouvoir vous rencontrer afin de vous faire partager nos convictions. Et si tel est le cas, une fois élu, vous pourrez faire énormément avancer cette cause, simplement en fixant des orientations qui induiront des changements de mentalité.

À titre personnel, aussi bien dans le domaine de l'enseignement que dans celui du sport, j'ai pu vérifier qu'en matière d'éducation, les convictions exprimées par ceux qui ont d'importantes responsabilités ont des effets plus positifs que tous les règlements du monde.

Comme nous considérons qu'il s'agit d'une chose très importante, nous espérons qu'il vous sera possible de nous accorder quelques instants. Dans cet espoir, je vous prie de bien vouloir croire, Cher Monsieur Hollande, à l'expression de mes sentiments respectueux et cordiaux.

Jacques GROSPERRIN[12] Les raisons d'un soutien

Notre commission a auditionné André Antibi, président du *Mouvement contre la constante macabre* le 20 janvier 2010. Convaincus par ses thèses sur L'évaluation des élèves en France, nous avons manifesté dans notre rapport notre soutien au combat contre la constante macabre et à la mise en place du système d'évaluation par contrat de confiance.

Personnellement, je suis très sensible et très favorable aux thèses d'André Antibi sur la notation à l'École. Je trouve sa réflexion intéressante et fondamentale pour l'amélioration de notre système éducatif. Il faut donc que les structures administratives soutiennent encore plus fortement son action et celle du mouvement qu'il préside, le MCLCM (Mouvement Contre La Constante Macabre).

J'apprécie tout particulièrement la qualité et l'originalité de son travail, car il montre clairement que l'on s'intéresse vraiment à l'élève, que l'évaluation doit aider à progresser, dans une ambiance de confiance et de travail ; l'évaluation par contrat de confiance est particulièrement bien adaptée pour réaliser cet objectif. Actuellement, on peut déplorer que notre système de notation est davantage un système de contrôle que d'aide ; il génère donc souvent l'ennui, l'abandon, l'échec scolaire. Cette situation apparait nettement dans les enquêtes internationales : l'élève français manque de confiance en lui, l'erreur est généralement considérée comme une faute. Je suis convaincu que cette situation peut avoir des répercussions sur la société française.

---

[12] Mission parlementaire sur le socle commun au collège (2010).

Mathieu HANOTIN[13]

Le mouvement initié avec la Constante Macabre permet d'aborder de nombreuses questions à partir d'expériences innovantes conduites en matière éducative. La lutte contre le décrochage scolaire est centrale dans notre réflexion en Seine-Saint- Denis. Il s'agit de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel. Dans ce cadre, je tiens à souligner les efforts d'André Antibi pour dénoncer les injustices persistantes des évaluations scolaires qui restent avant tout sélectives.

Le professeur Antibi a donné du sens et une cohérence à un ensemble de pratiques visant à lutter contre l'échec scolaire. C'est pourquoi André Antibi a fait de cette lutte contre cette constante macabre un combat permanent et un engagement militant.

C'est avec une grande conviction que je soutiens le combat d'André Antibi contre la constante macabre et pour la mise en place du système d'évaluation par contrat de confiance qui permet, d'une part, de faire travailler davantage les élèves, en confiance, et d'autre part de lutter contre les inégalités sociales.

---

[13] Député de la Seine-Saint-Denis ; Vice-Président du Conseil Général de la Seine-Saint-Denis.

François JARRAUD[14] **Évaluation : La méthode Antibi fête son avenir[15]**

Normalement les bonnes fées sont autour des berceaux. Pour le Mouvement contre la constante macabre *(*MCLCM*) d'André Antibi, elles sont venues le 17 juin pour fêter ses 10 ans. De la FSU à l'enseignement catholique, du lycéen de la FIDL au représentant de la Conférence des grandes écoles, le MCLCM semble faire l'unanimité dans l'univers éducatif. C'est que le mouvement d'André Antibi interroge une tradition d'évaluation qui n'est pas pour rien dans les difficultés du système éducatif.*

C'est en 2003 qu'André Antibi a publié l'ouvrage fondateur du MCLCM "La constante macabre". Celle-ci se traduit par le fait que les enseignants semblent obligés, pour être crédibles, de mettre un certain pourcentage de mauvaises notes, même dans les classes de bon niveau. Le système de notation implique que certains élèves, souvent la moitié, aient "*moins que la moyenne*". "*On pense qu'une répartition de notes est un phénomène naturel, et donc qu'il est normal qu'elle donne lieu à une courbe de Gauss*", explique A Antibi. Les résultats sont connus : sentiment d'injustice chez les élèves et aigreur des relations entre professeurs et élèves. Surtout, perte de confiance en soi des élèves, un phénomène qui affecte particulièrement les élèves français selon les enquêtes internationales.

Pour y remédier, André Antibi a imaginé l'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Celle-ci repose sur un programme de révision explicite. Une semaine avant le contrôle les élèves dis-

---

[14] Rédacteur en chef du Café pédagogique.

[15] http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2013/06/18062013Article635071398684945499.asx

posent d'un programme de révision précis et un ou deux jours avant le contrôle un jeu de questions - réponses permet de déceler les difficultés. L'EPCC s'appuie donc sur des usages scolaires installés en travaillant de façon plus rigoureuse la préparation à l'évaluation.

Le 17 mai, des personnalités, des organisations sont venues témoigner de leur intérêt pour l'EPCC. Hélène Ouanas, de la DGESCO, a rappelé que la loi d'orientation demande une évolution des modes d'évaluation. « *On veut une nouvelle doctrine en matière d'évaluation qui puisse être déclinée dans le plan académique de formation* », dit-elle. Du côté de l'enseignement catholique, Paul Malartre, qui a été secrétaire général de l'enseignement catholique, estime que la question de fond c'est « *le regard porté sur l'élève* », une question commune à l'enseignement catholique et à l'école publique. Les parents de la FCPE et de la PEEP, représentés par leur président, les jeunes de l'UNEF et de la FIDL, ont souligné leur intérêt pour la méthode Antibi.

Mais les alliés les plus efficaces sont les plus inattendus. Pierre Aliphat, délégué général de la Conférence des grandes écoles, a pris conscience des problème de notation en France quand il a fallu mettre au point des échanges d'étudiants avec les Etats-Unis. Aux Etats-Unis, 75% des étudiants sont notés "A". En France pour atteindre 75% d'étudiants il faut additionner les notes A, B, C, et une partie de D... Les étudiants français, très mal notés par rapport aux jeunes Américains, partaient avec un sérieux handicap pour trouver place dans les écoles américaines. F. Denis, de la FAPÉE, l'association de parents d'élèves des établissements français à l'étranger, a vécu la même chose. Les élèves des lycées français ont des notes très inférieures à celles des élèves des lycées étrangers et ont du mal à entrer dans les universités étrangères. Pour Philippe Joutard, ancien

recteur, le système traditionnel d'évaluation détruit la confiance. Il est à l'origine du pessimisme qui caractérise les Français.

Aujourd'hui près de 30 000 enseignants utilisent l'EPCC de façon régulière. Florence Robine, rectrice de Créteil, en témoigne pour son académie qu'elle présente comme particulièrement en pointe avec 150 classes du primaire et une vingtaine de collèges pratiquant l'EPCC. « *On reconnait les élèves de ces établissements : ils se déploient, ils ne sont pas voutés sous le poids de l'évaluation* ».

Si la plupart des syndicats d'enseignants a signé l'appel d'A Antibi, seule la FSU assistait à la journée. Michel Fouquet, SNEP, a situé la position de son syndicat comme un « *refus positif* » des idées d'A. Antibi. Pour lui, « *il ne faut pas laisser croire qu'une nouvelle forme d'évaluation peut remplacer l'implication personnelle de l'élève* ». Pour lui, si les enseignants conservent la notation traditionnelle c'est que c'est celle qu'ils ont connu dans leur enfance. Et puis, « *l'évaluation des enseignants pour le moment elle ne se fait toujours pas dans le cadre d'un contrat de confiance* ». Il faut plus de 10 ans pour changer les représentations.

Philippe JOUTARD[16] **La confiance, au cœur de notre système éducatif, une cause nationale**

Pourquoi ai-je participé dès sa fondation au Mouvement de lutte contre la constante macabre ?

Des raisons familiales

D'abord, j'ose l'avouer, pour des raisons familiales. Nous avons eu la chance, ma femme et moi d'avoir quatre enfants qui ont bien réussi leur scolarité et au-delà. Et pourtant, au moins une fois, un de leurs enseignants a porté un jugement définitif et sans appel sur leurs capacités scolaires. Le sommet, si je peux dire, étant atteint par l'appréciation portée en maternelle moyenne sur notre dernier fils, devant lui : « Ce pauvre enfant, il est complètement nul ». Cet enfant nul est aujourd'hui maitre de conférences dans une université française, mais il a mis des années pour reprendre confiance en lui.

Il est vrai que selon les propos de mon épouse, Geneviève Joutard : « *C'était une école où l'on préparait Polytechnique dès la maternelle !* » Derrière cette boutade, se cache l'idée que l'institutrice ne faisait qu'obéir à la pression sociale et à la volonté de la majorité des parents. Les enseignants, décourageant leurs élèves et pratiquant inconsciemment la constante macabre, reflètent la société française et sa culture. Au-delà des phrases blessantes, la forme la plus continue et la plus achevée de la dépréciation des élèves se situe, en effet, dans une notation qui pour être considérée comme valable, doit comprendre un nombre important de mauvaises notes et ceci même avec d'excellents élèves. Il suffit de connaitre d'autres systèmes éducatifs pour se rendre compte qu'il s'agit bien d'une spécificité française qui se reproduit

[16] Historien, ancien Recteur.

d'une génération à l'autre.

Nous l'avons en effet retrouvée à l'échelon de nos petits-enfants et jusqu'à l'enseignement supérieur : le but de certains n'est pas de faire réussir leurs élèves ou leurs étudiants, mais de les faire échouer. Malgré nos efforts et ceux de multiples associations n'ont pas encore réussi à transformer les mentalités.

Le manque de confiance visible dans les comparaisons internationales

Ce système de la défiance se lit parfaitement dans les comparaisons des résultats entre pays. Les faits sont maintenant bien connus : l'élève français est un de ceux qui a le moins confiance en lui, qui se sous-estime constamment, qui ne prend aucun risque et ne répond qu'à coup sûr. Son taux de non-réponse est parmi les plus élevés. Il se sent aussi particulièrement mal à l'école[•].

Tous les psychologues le disent : la confiance et l'estime de soi sont des facteurs décisifs de réussite. Il y a des prophéties auto-réalisatrices dans un sens ou dans l'autre : l'enfant ou l'adolescent finit par se conformer à l'image que l'on donne de lui.

Une part importante des résultats médiocres obtenus par notre système éducatif, en décalage avec les moyens mis en œuvre et la qualité des enseignants français, trouve sa source dans cette tendance forte à la dévalorisation du travail fourni. Le problème ne réside pas en effet dans les scores des meilleurs élèves, parfaitement au niveau des pays les plus performants, mais dans ceux des mauvais et des plus fragiles, ceux qui très tôt, ont subi de

---

[•] Il suffit de se reporter aux nombreuses publications de l'O.C.D.E. sur la comparaison des résultats scolaires. Nous y avons fait largement allusions dans les précédentes publications du MLCLMC.

plein fouet ce jugement lapidaire et définitif.

Ici, d'ailleurs, nous retrouvons pleinement en œuvre le critère socioculturel. Les catégories socio-professionnelles élevées savent mieux gérer le système de défiance qui structure notre enseignement.

Lutter contre la constance macabre et pour un système d'évaluation qui donne confiance aux élèves et aux étudiants, c'est améliorer l'ensemble des résultats et particulièrement ceux des plus fragiles et même des médiocres.

À l'origine du pessimisme français

L'enjeu va bien au-delà de la seule période scolaire et universitaire. Le pessimisme français est bien connu, toutes les enquêtes le montrent et sur la longue durée. Les Français sont parmi les peuples les plus inquiets sur leur devenir. La crise, réelle, n'en est pas la cause : ce pessimisme apparaît bien avant, dans des périodes de croissance économique et d'amélioration du niveau de vie. Inutile de dire que ce sentiment est démobilisateur, à plus forte raison en temps d'extrêmes difficultés. Ici la comparaison avec les Etats-Unis est cruelle : « *Yes, we can* », oui nous pouvons, La formule bien connue de la campagne électorale d'Obama ne fait que reprendre le dicton très populaire « *We can do it »* Nous pouvons le faire. Inutile d'insister sur l'optimisme fondamental américain et sa capacité de rebondissement qu'entraine cette conviction.

Les observateurs s'interrogent souvent sur la source de ce pessimisme et ne songent pas à se retourner vers l'Ecole, si importante aux yeux des Français. Le pessimisme s'est d'abord inculqué dans un système d'évaluation fondé sur la défiance, générateur d'échecs. Il est temps de lui substituer la confiance. C'est une cause nationale.

Paul MALARTRE[17] — Une convergence

Nous avons pris connaissance des travaux d'André Antibi au moment où nous avions invité tous les établissements de l'enseignement catholique français à une démarche d'Assises qui s'est déroulée sur plusieurs années. Nous avions proposé deux pistes de réflexion :

- Comment penser l'établissement scolaire autrement ?
- Comment changer notre regard sur l'élève ?

Les réponses à ces questions engageaient forcément une interrogation sur la manière de noter et d'évaluer les élèves.

Aussi, la lecture de « La constante macabre » nous a conduits à inviter André Antibi à intervenir auprès des chefs d'établissement, des enseignants et des parents.

Nous convergions alors, entre son propos et nos Assises, pour observer que la notation ne doit pas être source de découragement, de jugement définitif, mais au contraire tremplin pour progresser. Nous nous rencontrions sur l'idée que seule la confiance encourage et peut contribuer à révéler les talents parfois cachés de l'élève. Cette confiance *a-priori* n'exclut pas l'exigence, mais cette dernière se trouve alors mieux comprise.

Nous avons par ailleurs apprécié l'ouverture d'esprit d'André Antibi dans son souci de porter témoignage, avec son humour et son talent de persuasion, dans l'enseignement catholique comme dans l'enseignement public.

---

[17] Ancien Secrétaire général de l'enseignement catholique (1999 à 2007).

L'enjeu pédagogique et éducatif de la notation dépasse en effet certains clivages inutiles quand il s'agit de permettre au système éducatif de notre pays de valoriser des jeunes en quête de réussite scolaire et humaine.

C'est pourquoi nous avons plaisir aujourd'hui à exprimer notre merci pour cet heureux appui et pour ce partage de convictions pédagogiques au service de l'élève.

Jacques MOISAN[18]

Le diagnostic de l'existence de la « constante macabre » est maintenant largement partagé dans le système éducatif. Le système des concours, par lequel sont passés la quasi-totalité des enseignants et des cadres de notre pays, est garant de l'égalité républicaine et de la promotion du mérite. Mais il a induit dans l'évaluation en cours de scolarité cette aberration que constitue la constante macabre : il faut pour que la classe et l'enseignant soient dans la norme trouver dans toute évaluation 1/3 de « mauvais élèves ». Si un professeur ne s'y conforme pas, il est au mieux considéré comme laxiste, au pire comme mauvais.

Bien entendu, c'est une règle non écrite à laquelle se plient inconsciemment la plupart des enseignants et qui semble normale aux autres acteurs du système éducatif. Le premier mérite d'André Antibi est d'avoir identifié et nommé cette anomalie de notre système. La constante macabre et ses effets pervers sont maintenant connus et reconnus de tous ceux qui œuvrent dans le système éducatif. Les derniers résultats calamiteux de la France à l'évaluation PISA en sont un des indices, en soulignant en particulier cette triste spécificité française : l'aggravation de l'échec scolaire.

Dans la plupart des cas, l'évaluation sommative pratiquée dans l'enseignement scolaire vise donc à ranger les élèves en trois catégories (bons, moyens, mauvais), en mettant en exergue les connaissances et compétences non acquises (ou en tous cas non mobilisables dans le contexte proposé) alors qu'il faudrait faire

[18] Ancien Doyen de l'Inspection générale de Mathématiques.

exactement l'inverse : promouvoir positivement la mobilisation des connaissances et des compétences acquises.

À ce constat terrible de l'existence de la constante macabre et de ses effets pervers (démobilisation des élèves, inefficacité de la formation), la réponse coule de source : **il faut l'éliminer**. Dans ce but, plusieurs stratégies sont certes possibles, mais toutes devraient reposer sur deux principes :

• il faut **évaluer positivement les acquis** et non évaluer négativement les non acquis ;

• un élève qui a bien travaillé doit avoir **un bon résultat** d'évaluation.

Cela induit en particulier que l'évaluation doit être le plus possible conforme à la formation.

Le deuxième mérite d'André Antibi – et du mouvement contre la constante macabre (MCLCM) qu'il a créé et qu'il préside – est d'avoir mis au point une méthode pratique d'évaluation des élèves pour lutter contre la constante macabre : l'évaluation par contrat de confiance (EPCC). Cette méthode, qui peut être prise « clefs en mains » ou modulée selon le tempérament des enseignants – ou plutôt des équipes d'enseignants –, voire « renforcée » concerne *a priori* uniquement ce que l'on appelle les contrôles (interrogations écrites individuelles en classe et en temps limité) qui sont la base de l'évaluation sommative à la Française. Le principe en est simple : dans un contrôle, une partie nettement majoritaire (2/3 à 3/4 du barème) des questions ou exercices posés est prise dans une liste de questions connues des élèves, qui ont été traitées en classe et qui ont fait l'objet d'une séance de questions réponses préalable.

Il est sûr que la généralisation de ce système d'évaluation, à condition qu'il soit adopté par les équipes d'enseignants, soutenu par les

chefs d'établissement et expliqué aux élèves et à leurs parents permettrait des progrès considérables. Dans les établissements où il a été mis en place, les progrès sont palpables, en terme d'implication, de travail des élèves et de confiance en eux (c'est, d'après l'analyse des résultats de PISA ce qui leur manque cruellement). Surtout – chose essentielle chez nous – il ne remet pas en cause la liberté pédagogique des enseignants.

Je soutiens l'action d'André Antibi depuis que je la connais et j'ai toujours répondu positivement à ses invitations à participer au colloque annuel de l'association, dont je suis à présent l'un des coordonnateurs. Je soutiens aussi le travail et l'action des professeurs et inspecteurs militants qui ont mis en place et font vivre, sur le terrain, l'EPCC dans les écoles, les collèges et les lycées : ils ne comptent ni leur temps ni leur travail. Il faut encourager et multiplier les initiatives locales et leur permettre de vivre. Toutes les occasions doivent être saisies pour convaincre les enseignants et faire reculer la constante macabre en promouvant l'EPCC.

Florence ROBINE[19] L'EPCC[20] dans l'académie de Créteil : histoire d'un engagement

Cette histoire commence en 2010, dans la circonscription de Pontault Combault, avec la tenue de la conférence du professeur Antibi sur la constante macabre, et ses propositions de mise en œuvre de nouvelles modalités d'évaluation des élèves. De l'avis de tous, ce moment privilégié a suscité une réelle prise de conscience, mais dont les effets sont restés encore limités à ce stade, faute d'une articulation suffisante entre les évaluations pratiquées et les phases d'apprentissage.

Aussi l'année 2011-2012 est-elle marquée par la volonté d'expérimenter dans la circonscription un travail d'ampleur sur l'évaluation des élèves. Des professeurs volontaires travaillent avec l'équipe de circonscription, qui construit un accompagnement suivi des professeurs, élaborent des protocoles d'évaluation en cohérence avec la construction de séquences pédagogiques ciblées.

L'année scolaire 2012-2013 constitue un véritable tournant. La moitié des enseignants de la circonscription (soit 125 classes) sont formés, et mettent en œuvre l'EPCC dans leurs classes. Des groupes de travail sont constitués, associant inspecteurs, conseillers pédagogiques et enseignants, tant localement qu'au niveau départemental. Ces groupes co-construisent des outils pédagogiques variés, échangent et réfléchissent ensemble, évaluent également leur action et ses résultats. D'autres circonscriptions sont associées, et l'on peut estimer qu'au total près de

---

[19] Rectrice de l'Académie de Créteil ; Directrice générale de la DGESCO (MENESR) depuis le 7 mai 2014.

[20] EPCC : Évaluation par contrat de confiance.

300 classes de l'académie sont actuellement partie prenante de ce projet.

Parallèlement, la mission académique d'appui à l'innovation et aux expérimentations entreprend, à travers le travail construit autour de la liaison école-collège, de diffuser cette réflexion sur l'évaluation des élèves dans le second degré. Pour nous, ce nouveau regard porté sur la continuité du parcours de l'élève est prometteur : il permet en effet de porter un regard transdisciplinaire sur ces questions de liaison, et de valoriser sans hiérarchie les compétences des enseignants du 1er et du 2nd degré, chacun apportant son expertise spécifique. Deux collèges de la circonscription originelle, auxquels les écoles déjà engagées sont rattachées, bénéficient de cet accompagnement. L'ensemble des professeurs y sont formés, un accompagnement pérenne et suivi des professeurs volontaires est mis en place. Un groupe de travail inter niveaux 1er et 2nd degré est créé, qui s'attelle à construire des outils communs et appropriés, et à observer les pratiques mises en œuvre pour améliorer encore les stratégies. Cette expérience profite globalement à l'ensemble des acteurs, du fait de l'investissement académique à travers la mission d'appui, et près de 20 collèges sont actuellement suivis sur l'ensemble de l'académie de Créteil.

Les points forts

Ils sont globalement connus, et je les rappellerai donc succinctement : la mise en confiance des élèves, la valorisation de leur travail et de leurs efforts, sont réelles. On en connait l'importance, et les effets, par exemple en termes de prévention du décrochage scolaire. Nous avons ainsi noté une réelle progression des résultats de ces élèves, surtout pour ceux qualifiés de« moyens », mesurés à travers les évaluations nationales qu'ils ont suivi en CE1 puis en CM2 ; et surtout, une diminution

significative du taux de non réponses, mal français bien connu, particulièrement mis en relief lors des évaluations internationales PISA, et qui dénote à l'évidence un retour de la confiance en soi des élèves.

J'insisterai aussi sur les bénéfices recueillis par les équipes d'enseignants, du fait d'un travail transdisciplinaire et collectif renouvelé sur la notion d'évaluation, placée en amont, au cœur de la programmation des séquences et de l'acte d'enseigner.

Mais je voudrais surtout mettre en exergue deux points qui me semblent essentiels, et peut être insuffisamment perçus jusqu'à présent :

Ces nouvelles modalités d'évaluation ont le grand mérite d'interroger directement les enseignants sur ce qu'ils attendent de leurs élèves, sur ce qu'ils souhaitent leur transmettre à l'issue d'une séquence pédagogique, sur ce que les élèves doivent maitriser. Cette explicitation bienvenue lutte contre l'un des freins les plus puissants à la démocratisation de notre système scolaire, la connivence intellectuelle souvent nécessaire pour gérer les implicites permanents de notre enseignement. Beaucoup d'enseignants ont pris alors conscience de ce qu'ils véhiculent, à leur insu, comme attentes non dites, comme éléments d'évaluation sous-jacents, qu'ils considéraient – à tort – comme allant de soi et donc naturellement partagés par leurs élèves.

L'autre bénéfice intéressant est celui d'une amélioration réelle de la qualité de la relation école-parents. Une certaine confiance retrouvée, un contrat clair partagé avec les familles où chacun voit sa place clairement explicitée, et ses compétences reconnues, en sont sans doute la clé.

Les axes de progrès

Pour autant, de nombreux axes de progrès doivent encore être explorés, ce à quoi l'académie de Créteil s'emploie désormais. Le plus urgent d'entre eux est la nécessaire intégration de l'approche par compétences, de la démarche de « tâche complexe » dans ce processus d'évaluation. Bien sûr, ces compétences se construisent essentiellement durant les phases d'apprentissage, et s'évaluent le plus souvent au long cours. Mais il faut rappeler combien il est essentiel de ne pas verser dans l'écueil d'une « pédagogie de la réussite » mal comprise, qui s'engluerait dans l'évaluation de micro tâches, dépourvues de sens, déconnectées d'un projet pédagogique global, ou trop répétitives et mécaniques.

L'autre axe de travail est celui de la nécessaire dialectique autour du couple « étayage-désétayage » des élèves. S'il est important – et c'est toute la logique première de l'EPCC – de soutenir fortement les élèves pour qu'ils abordent au mieux les évaluations à travers une explicitation des attentes, la donnée des fiches de révision, la transparence sur les questions à venir, il est tout aussi essentiel de les conduire sur le chemin de l'autonomie. J'ai vu des exemples remarquables, sur lesquels nous allons nous appuyer, où les élèves sont mis en position d'acteurs de leur évaluation, réfléchissent collectivement sur ce qu'ils ont appris, compris, élaborent avec l'aide du professeur les « fiches réussite » qui explicitent les compétences et savoirs exigibles. Ceux-là m'ont dit combien ils ne craignaient pas, par exemple, de se trouver l'an prochain dans une classe de lycée où l'on ne pratique pas l'EPCC parce qu'ils avaient appris à apprendre, et qu'ils avaient désormais compris ce que l'école attendait d'eux.

C’est cette confiance retrouvée, dans le sens des enseignements, dans la place de l’école dans notre société, et ce dialogue affirmé entre l’école, les familles et nos élèves, que l’académie de Créteil place au cœur de son projet pédagogique et qui justifie son engagement dans des modalités d’évaluation repensées.

Anne-Marie ROMULUS[21]

J'ai connu André Antibi à l'université Paul Sabatier, alors qu'il élargissait son champ de réflexion sur l'enseignement des mathématiques au domaine des sciences de l'éducation. Très tôt le travail du père de la constante macabre a suscité des avis opposés, entre réserve et intérêt, au gré des sensibilités variées dans le milieu éducatif et chez les parents d'élèves. Sa démarche qui ne laissait pas indifférent marquait les prémices d'une réflexion sur l'évolution des pratiques à l'Ecole, portant sur les questions de l'évaluation et de l'accompagnement des élèves. Je salue à cet égard le travail accompli par André Antibi, qui a su réveiller les consciences et poser des questions essentielles.

Recueillant des observations de terrain, à la rencontre des équipes pédagogiques, des jeunes et des parents, il a entamé une croisade contre la constante macabre, sans faillir.

Mais c'est sans doute l'évaluation par contrat de confiance qui marque l'étape opérationnelle de sa démarche. En effet, elle constitue d'abord une méthode pédagogique à l'usage des professeurs en induisant un nouvel outil de suivi. Elle représente ensuite un guide et un repère pour les élèves, au gré de leurs apprentissages, et notamment elle induit une initiation à l'autonomie et à la responsabilisation des élèves. Renforçant les vertus de l'effort gradué, elle peut contribuer à rehausser la confiance des élèves à l'école, qui est le socle du succès scolaire pour tous. L'évaluation par contrat de confiance peut par conséquent représenter une alternative à l'évaluation traditionnelle. Nonobstant tout en s'adressant à tout public, il est certain

[21] Inspectrice générale de Sciences Physiques.

que son acceptation et son impact peuvent être plus forts auprès des populations d'élèves fragiles, pour lesquelles il est urgent de proposer des solutions alternatives contribuant à limiter les sorties du système éducatif sans qualification et les échecs scolaires. Comme à propos de toute méthode pédagogique, il appartient à l'utilisateur de juger du contexte pour une appropriation réussie. André Antibi poursuit avec foi et conviction son engagement au service des jeunes et de l'École. Bravo !

Romain SOUBEYRAN[22]

Allocution de bienvenue au Colloque 2013 du MCLCM

Mme la Directrice générale, Mesdames, Messieurs,

D'abord je voudrais vous dire le plaisir que j'ai à accueillir ce colloque et exprimer ma reconnaissance au Professeur Antibi pour avoir choisi l'Ecole des mines pour l'héberger. Nous accueillons très souvent des manifestations variées de tous ordres, mais il y a une motivation toute particulière pour l'Ecole pour accueillir ce colloque. Pourquoi ?

Superficiellement, vous pouvez avoir l'impression que la constante macabre ne nous concerne pas. Elle découle d'un besoin de sélection, or nous n'avons plus de sélection à faire, nos élèves ayant déjà été fortement sélectionnés pour accéder à cette école.

Mais la constante macabre renvoie à plusieurs problèmes majeurs qui nous impactent directement. Parmi ceux-ci, je commencerai par le défi de l'ascenseur social. Comme vous les savez, les enfants d'enseignants et de milieux socio-professionnels supérieurs sont surreprésentés dans les filières d'excellence, au détriment des enfants de milieux défavorisés. Les grandes écoles sont régulièrement pointées du doigt car elles constatent dans leur recrutement, anonyme sur concours, les ratés de l'ascenseur social. Ce problème ne leur est pas spécifique puisqu'il se pose de la même façon aux masters universitaires.

Cette panne de l'ascenseur social est choquante sur le plan humain, éthique et citoyen. Contrairement à ce que j'entends ou lis parfois, nous ne cherchons nullement à reproduire une élite, mais à attirer les profils les plus adaptés pour des carrières de

[22] Directeur de l'École Mines Paristech.

hauts responsables dans les domaines industriels et technologiques. Et nous nous efforçons de les préparer au mieux à affronter la concurrence mondiale.

Notre objectif en effet, c'est que nos diplômés puissent se comparer avantageusement avec ceux des pays étrangers, qu'ils vont avoir à affronter. La concurrence est de plus en plus féroce, notamment avec la montée en puissance et en gamme de la Chine qui ne se contente plus d'être l'atelier du monde.

La panne de l'ascenseur social traduit le fait que des élèves qui avaient le potentiel pour rejoindre l'Ecole des mines, et qui en auraient eu le goût, n'y rentrent pas. Il peut y avoir plusieurs raisons : certains ont eu peur de rentrer en classes préparatoires surtout si leur environnement familial n'était pas là pour les démythifier.

D'autres ont pu connaître des passages à vide durant leurs études secondaires. Et la constante macabre ou le sentiment de manque de reconnaissance pour le travail réalisé ont pu les détourner du travail. Or un haut potentiel qui ne travaille pas ne réussira pas, en tout cas certainement pas à la hauteur de son potentiel.

Nous sommes fortement impliqués dans les dispositifs de « Cordées de la réussite », pour soutenir des collégiens et des lycéens. Il y a bien sûr du soutien scolaire. Mais le plus important, je crois dans l'engagement de nos élèves, c'est cette confiance dans la capacité à réussir qu'ils essaient de transmettre aux jeunes auprès de qui ils s'investissent. Vous connaissez le nom du dispositif : « une grande école pourquoi pas moi ? ». Il traduit bien l'enjeu majeur de la confiance qu'un jeune doit acquérir pour oser postuler à des filières d'excellence, confiance qui est trop souvent plombée par la constante macabre.

La confiance en soi est certainement déterminante pour réussir sa scolarité. Elle l'est tout autant pour réussir sa carrière professionnelle. On voit souvent les écoles d'ingénieurs et en particulier l'Ecole des mines comme un endroit où on fait des maths et de la physique. Or en fait, la vraie force des écoles d'ingénieurs à la française, la raison de leur succès l'étranger, c'est, je pense, leur capacité à développer l'autonomie et la capacité d'adaptation. En tout cas, pour ce qui nous concerne à MINES – PT, l'objectif majeur de notre cursus, c'est d'encourager la prise de risque, le goût ou au moins le courage d'affronter l'inconnu, de sortir de sa zone de confort. On dit parfois qu'il faut préparer les ingénieurs à étudier des problèmes qui ne sont pas encore imaginés, pour répondre à des questions qu'on ne se pose pas encore, avec des outils qui n'ont pas encore été inventés.

Dans les grands groupes industriels où vont la majorité de nos élèves, ils changent en moyenne 4 fois de poste dans les 10 premières années. Autant dire qu'il faut rapidement s'adapter et montrer sa valeur ajoutée. Souvent même, les vraies opportunités de carrières sont suscitées par les initiatives et les idées qui viennent de l'individu. Mais à côté de ces carrières classiques, nous promouvons auprès de nos élèves les carrières d'une part dans la recherche et l'innovation, d'autre part dans l'entrepreneuriat.

Dans la recherche, les domaines les plus féconds pour l'émergence de nouveaux concepts sont souvent aux interfaces de plusieurs disciplines. D'où la nécessité de ne pas s'enfermer dans une rassurante culture monodisciplinaire poussée, mais au contraire, et tout au long de sa carrière, à sortir de sa zone de confort pour explorer des champs scientifiques à l'extérieur de son domaine de compétence. En outre, l'innovation, la créativité

nécessitent des remises en question, de prendre des initiatives, et en fait de transgresser l'ordre établi.

Un autre domaine dans lequel se lancent nos jeunes ingénieurs est celui de l'entrepreneuriat. Nul besoin de souligner que, là aussi, il faut de la confiance et de l'optimisme pour se lancer dans une telle aventure, et une solide capacité d'adaptation et de travail pour résoudre les problèmes les plus variés au fur et à mesure. Nous cherchons à encourager davantage de nos jeunes ingénieurs à se lancer dans une telle aventure. Il faut savoir que les créations d'emplois viennent beaucoup plus des jeunes sociétés que des grands groupes industriels.

Dans le domaine de l'entrepreneuriat, on regrette la frilosité française, et on vante souvent le dynamisme des Américains. Aux Etats-Unis, le niveau d'instruction secondaire est certainement en moyenne nettement moindre. En revanche, ce système conduit à valoriser de façon forte et permanente tout au long de la scolarité les élèves dans leurs talents quels qu'ils soient, à stimuler leurs initiatives, à les convaincre que, pour peu qu'ils s'en donnent les moyens et se lancent, ils réussiront à atteindre leur objectif. Je pense que c'est à corréler avec le dynamisme entrepreneurial américain.

Pour conclure, il me semble que le système de notation que reflète la constante macabre constitue une nuisance considérable qui pénalise notre pays.

♦ Au niveau des études, il crée des générations de personnes en manque de confiance en elles, qui ont peur d'affronter la vie et ses remises en cause, il génère des frustrés qui se sentent dévalorisés parce qu'ils ont échoué à rejoindre telle filière ou tel établissement d'excellence. Un jour il faudra d'ailleurs bien admettre qu'il peut y avoir des destins valorisants hors des filières

dites d'excellence ; ne pas les intégrer ne doit plus être assimilé à un échec stigmatisant à vie. Il existe par exemple des professions épanouissantes et rémunératrices qui ne nécessitent pas un diplôme de l'enseignement supérieur.

♦ Durant la vie professionnelle, la réussite au niveau individuel, comme au niveau collectif que représente une entreprise, passera de plus en plus par la capacité à prendre des risques et à se lancer sans avoir toutes les cartes en main. Si vous attendez de les avoir, la concurrence vous a déjà doublé.

Nous savons que la France est championne de pessimisme et que beaucoup de jeunes ne rêvent que de rentrer dans la fonction publique, plus par crainte que par réelle motivation. Si notre système de notation parvenait à moins sanctionner et à mieux valoriser, peut-être la France serait-elle plus optimiste, et les jeunes plus entreprenants.

Je vous souhaite un très bon colloque et des débats riches qui permettent de faire progresser l'investissement des jeunes dans leur cursus scolaire, et au-delà, qui les aident à être plus confiants dans leurs capacités et dans l'avenir.

Olivier THUAL[23] Prise de contact avec l' « *Évaluation Par Contrat de Confiance* »

J'ai découvert le concept d' « Évaluation Par Contrat de Confiance » (ÉPCC) développé par André ANTIBI dans le cadre des Concours Communs Polytechniques (CCP) qui ouvrent les portes d'une trentaine d'écoles d'ingénieurs à des milliers d'élèves des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE). Ce principe a été mis en place par André lorsqu'il était coordinateur des oraux de mathématiques du concours Maths-Physique (MP) dont j'ai pris la présidence à la rentrée 2012. La moitié du temps de cette épreuve orale est consacrée à la résolution d'un exercice choisi dans une banque publique de 120 exercices couvrant la totalité du programme de mathématiques. En discutant avec les élèves, leurs professeurs ainsi que l'équipe des examinateurs, j'ai pu mesurer l'intérêt de ce dispositif relevant de l'ÉPCC : les élèves préparent efficacement l'épreuve, les professeurs sont encouragés à traiter l'ensemble du programme et les examinateurs disposent de références communes pour leur évaluation.

C'est pourquoi, avec Valérie BELLECAVE, qui coordonne ces oraux de mathématiques depuis ma prise de fonction et toute l'équipe des examinateurs, nous avons décidé de poursuivre cette formule en adaptant cette banque publique d'exercices au nouveau programme des CPGE qui affectera le concours 2015.

J'ai voulu en savoir plus sur les fondements de cette initiative, étant par ailleurs sensibilisé aux innovations pédagogiques dans le cadre de mes fonctions de Chargé de Mission TICE (Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement) à l'INP de Toulouse. Je me suis donc inscrit au

[23] Président du jury du Concours commun Polytechnique MP.

colloque annuel 2013 du « *Mouvement Contre La Constante Macabre* » (MCLCM) pour écouter les conférences de la matinée et participer aux ateliers de l'après-midi, ayant préparé mon déplacement en lisant les livres de la collection « Math'Adore » traitant du sujet. Au-delà de l'intérêt des interventions, j'ai été frappé par l'engouement des nombreux enseignants présents qui mettaient en pratique les idées développées dans le cadre de ce « mouvement ». Cette ferveur communicative m'a convaincu d'en expérimenter certaines en tant que professeur à l'Ecole d'ingénieurs INP-ENSEEIHT.

Comme l'écrit et le dit André, les écoles d'ingénieurs ne sont pas concernées par la constante macabre qui consiste à donner systématiquement des notes en-dessous de la moyenne à la moitié d'une promotion environ. Je confirme qu'en tant que Directeur du Département « Hydraulique – Mécanique des Fluides » de l'INP-ENSEEIHT, je préconisais une moyenne comprise entre 12 et 14 sur 20 avec un écart type compris entre 1 et 3. En revanche, la pratique de l'ÉPCC n'y est pas très courante et le témoignage d'André sur son expérience en tant qu'enseignant dans le supérieur m'a convaincu de l'essayer pour l'évaluation de mes propres enseignements. J'ai alors pu constater que les élèves approuvaient ce type d'évaluation, qu'ils travaillaient bien plus, et que les résultats étaient bien meilleurs.

En conclusion, ma rencontre avec André ANTIBI m'a permis d'enrichir ma pratique pédagogique sur plusieurs plans : en tant que président d'un concours de grandes écoles, en tant qu'enseignant en écoles d'ingénieurs (École Polytechnique et INP de Toulouse) et en tant que professeur des universités intéressé par l'évolution rapide des pratiques pédagogiques influencées par l'avènement du numérique. Étant depuis peu correspondant MOOC (Massive Open Online Courses) pour l'INP Toulouse, je

constate que l'utilisation de nouvelles technologies n'atténue pas, au contraire, la force de principes pédagogiques essentiels. Je suis convaincu de l'intérêt de l' « Évaluation Par Contrat de Confiance » (ÉPCC) et je suis persuadé que cette approche aura sa place parmi les nombreuses innovations pédagogiques qui vont transformer le paysage de l'enseignement supérieur dans les prochaines décennies.

Préfaces d'ouvrages et d'actes[24]

[24] Ouvrages d'André Antibi ; Actes du Colloque du Sénat (2006).

Hubert CURIEN[25]

La science est belle autant qu'utile. Elle est intrinsèquement appétissante. Encore faut-il qu'elle soit agréablement présentée et qu'elle n'apparaisse pas comme une nourriture imposée, une composante indigeste du menu d'éducation présenté à nos enfants.

La collusion trop fréquente entre éducation et sélection, stigmatisée par André Antibi, cause de réels ravages. Si les mathématiques sont d'abord, pour un grand nombre d'élèves, un domaine d'étude où la hantise des examens prend le pas sur le plaisir de comprendre, alors, nous aurons failli à notre mission et nous continuerons à faire sourire en affirmant que tel qui se glorifie de ne rien comprendre aux mathématiques est un inculte vaniteux.

Le métier d'enseignant est l'un des plus attrayants qui soient. Ce n'est pas le plus facile. Les réflexions présentées par André Antibi sont fort utiles pour effacer quelques malentendus et réformer ici et là quelques pratiques déviantes.

Puissent-elles contribuer à améliorer le colloque entre enseignants et enseignés, en faisant en sorte que les enseignés se sentent plus élèves que candidats, dans la mesure où les enseignants sont pour eux des tuteurs beaucoup plus que des juges.

---

[25] Ancien Ministre de la Recherche.

Manuel DIAZ REGUEIRO[26]

Dans quelques pays comme la France ou l'Espagne, il semble qu'il y ait une loi de conservation, analogue à la loi de conservation d'énergie en physique : la proportion de mauvaises notes, qualifiée de constante macabre par André ANTIBI.

Depuis la parution en 2003 de son premier livre « la constante macabre, ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves ? », également édité en Espagne avec un grand succès médiatique, un vaste mouvement a pris naissance en France pour supprimer ce phénomène déplorable dont toute la société est responsable. Actuellement, ce mouvement prend une dimension internationale. Personnellement, j'y participe.

ANTIBI a fait une conférence sur ce point en septembre 2004 en Espagne. Je peux affirmer que les 400 professeurs présents ont adhéré à son combat contre la constante macabre.

Le système d'évaluation par contrat de confiance qui est proposé dans ce livre est remarquable par sa simplicité et son efficacité : il permet de supprimer la constante macabre et les graves injustices qui en résultent. Pour ANTIBI, il ne s'agit nullement de mettre a priori de bonnes notes à tout le monde. Il s'agit d'encourager l'élève à travailler, en confiance.

La remarquable enquête réalisée en France par André ANTIBI auprès d'enseignants, d'élèves et de parents d'élèves est d'une importance capitale. Elle fait clairement apparaître que pratiquement tous les enseignants reconnaissent l'existence de la constante macabre et veulent s'en débarrasser ; elle montre également que les élèves mis en confiance par ce système

[26] Directeur du Centre de Formation des Enseignants de Lugo.

d’évaluation ont envie de travailler. Les résultats seraient certainement analogues en Espagne.

Les idées contenues dans ce livre sont simples et très riches. Elles sont à la portée des enseignants bien sûr, mais aussi du grand public. Elles resteront pour toujours dans la bible de l’éducation, comme le miroir d’une époque obscure d’où nous devons sortir.

Françoise FÉRAT[27] ***Intervention liminaire au Colloque du Sénat du 20 septembre 2006.***

Chers collègues parlementaires, Cher Professeur Antibi, Mesdames et Messieurs les membres du « Mouvement contre la constante macabre », Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie et Inspecteurs de l'Éducation nationale, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement et enseignants, Chers amis,

Je ne vous cache pas le plaisir et la fierté qui m'animent au moment de vous accueillir en ce magnifique Palais du Luxembourg. Au nom du Professeur Antibi, des membres du « Mouvement contre la constante macabre », je vous remercie de l'intérêt que vous prêtez à cette problématique de la notation scolaire.

Permettez-moi, de saluer l'amicale présence de nombreux marnais et plus particulièrement celle de Messieurs Albert Vecten, sénateur honoraire, et Jacques Delatour, inspecteur d'académie honoraire. Ces mots de bienvenue s'adressent aussi à toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés, parfois de Belgique, pour assister à ce colloque.

Comme se plaît à le rappeler notre Président, Christian Poncelet, notre Haute Assemblée est un rouage essentiel de nos institutions républicaines. Il m'a d'ailleurs demandé de vous souhaiter la bienvenue et de vous lire ces quelques mots qui illustrent parfaitement sa vision de l'institution sénatoriale : « *Le Sénat a le grand avantage, grâce à son mode de fonctionnement, à un certain esprit qui y règne, éloigné des brutalités partisanes, de pouvoir mener, dans la durée, des travaux de réflexion qui éclairent utilement le travail législatif. Le domaine de l'éducation, qui n'est pas spécialement partisan, se gère dans la durée car les évolutions des généra-*

[27] Sénatrice.

tions ne peuvent qu'être lentes. Il se gère également dans le consensus car il s'agit de la transmission du patrimoine national. Votre colloque, qui porte sur un point de technique docimologique, est pourtant politique puisqu'il aborde au fond, à travers cette problématique, la question de l'échec scolaire, de la compétition, de la représentation de l'école. Je vous souhaite donc d'excellents travaux, certain que notre Assemblée en tirera le plus grand profit ».

Qu'il me soit ici permis de remercier solennellement le Président Poncelet de son haut parrainage, et de saluer ses inlassables efforts à la promotion de notre Assemblée.

En effet, trop souvent brocardé par ceux qui l'assimilent à une maison de retraite, trop souvent délaissé, le Sénat est pourtant unanimement salué pour la qualité de son travail législatif, plus consensuel et plus abouti.

Soucieux de promouvoir une image plus conforme à la réalité, les sénateurs se sont engagés sur la voie de la modernité pour asseoir la légitimité institutionnelle de leur Chambre. A titre d'exemple, ils organisent, tout au long de l'année, des colloques qui se veulent des moments privilégiés de réflexion, d'échanges et de prospection.

Il est donc tout naturel de nous retrouver aujourd'hui, en cette salle Monnerville, pour évoquer un véritable phénomène sociétal : la « Constante macabre de la notation ». Interpellée par le Professeur Antibi à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'avenir de l'école, je dois avouer que ma première réaction s'apparenta à une certaine forme de circonspection.

Comment en effet imaginer, dans un pays comme la France, que notre système d'évaluation puisse inconsciemment favoriser l'échec scolaire ?

Reconnaissez qu'une telle affirmation a pu ébranler mes certitudes au moment où mes collègues et moi-même échangions sur les moyens à consacrer aux programmes personnalisés de réussite éducative. Ce questionnement a depuis orienté toutes mes démarches. Réunions, question d'actualité à notre ministre de l'Education nationale, entrevues avec ses collaborateurs ne poursuivent qu'une seule finalité : dénoncer la constante macabre.

Ce colloque revêt donc une importance toute particulière. Je souhaite, à l'instar du Professeur Antibi, que nos réflexions, nos échanges et leur médiatisation contribuent à alimenter ce véritable débat de société et incitent surtout à l'expérimentation de nouvelles modalités d'évaluation scolaire. Il en va, sans esprit polémique ni même mélodramatique, de l'avenir des générations à venir. Aidons-les à apprécier l'apprentissage des leçons, à appréhender en toute confiance les contrôles … aidons-les tout simplement à aimer l'École de la République !

André LEGRAND[28]

Pour citer un excellent auteur québécois, une manière infaillible d'identifier les bons nageurs, c'est d'organiser un naufrage. En dénonçant cette vision, si souvent empreinte chez chaque enseignant de la meilleure des consciences, André Antibi donne à un adepte fervent de la vision gaussienne, opportunément dénoncée comme erronée, l'occasion de se repentir publiquement.

Jean-Christophe YOCCOZ[29]

Les mathématiques ont depuis plusieurs années remplacé le latin comme outil de sélection au collège et au lycée. Sans doute est-ce une des causes du dégoût pour cette science si belle, qu'affichent nombre de nos contemporains. Un des rouages de cette mécanique perverse est une politique de notation des contrôles qui privilégie le relatif à l'absolu, le classement des élèves à leur évaluation. C'est ce phénomène pernicieux qu'André Antibi analyse avec pertinence dans cet ouvrage.

---

[28] Ancien Directeur des Lycées.

[29] Mathématicien ; Lauréat de la Médaille Fields 1994.

Monsieur le Ministre Jacques VALADE[30]

Intervention liminaire au Colloque du Sénat du 20 septembre 2006.

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux d'apporter ma contribution aux réflexions développées à l'initiative de ma collègue, Madame le Sénateur Françoise Férat, sur le thème de la notation scolaire.

La commission des affaires culturelles du Sénat avait été très frappée par l'analyse saisissante du phénomène dit de la « constante macabre », lors de l'audition du Professeur André Antibi, le 7 décembre 2005.

Par ailleurs, Mme Corinne Croc, qui l'accompagnait, avait témoigné de son expérience très positive de mise en œuvre de l'« évaluation par contrat de confiance », avec le même enthousiasme qu'elle mettra sans doute tout à l'heure à vous l'exposer.

Ces tentatives ne peuvent laisser indifférents à l'heure où tous s'interrogent sur les méthodes les plus pertinentes d'évaluation et d'orientation. De telles initiatives attirent l'attention, en effet, dès lors qu'elles contribuent à mener les élèves vers la réussite, en leur faisant retrouver le désir d'apprendre, la motivation pour le travail et le sens de l'effort.

Or, ce sont d'abord les enseignants et les chefs d'établissement, au contact quotidien des enfants et des jeunes, qui doivent inventer, améliorer, disposer des outils les plus appropriés pour parvenir à ces objectifs.

---

[30] Président de la Commission des *Affaires culturelles du Sénat* ; a*ncien Ministre, Sénateur de la Gironde.*

A l'initiative de notre commission et du Sénat, une disposition de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école autorise -et encourage- les écoles, les collèges et les lycées à mettre en œuvre, dans le cadre de leur projet d'établissement, des expérimentations. Celles-ci peuvent concerner, en particulier, le domaine de l'organisation pédagogique des enseignements, et, par conséquent, les modalités d'évaluation des élèves.

Si une expérience a porté ses fruits au niveau local, reste ensuite à envisager les modalités de diffusion de ces « bonnes pratiques ». Pour cela, il faut d'abord les partager, les faire connaître et reconnaître.

C'est l'objet de ce colloque, et je suis ravi qu'il soit accueilli par le Sénat, grâce notamment à la détermination de notre collègue Françoise Férat.

Pour revenir, de façon plus générale, au thème qui nous réunit aujourd'hui, à savoir l'évaluation, je voudrais vous exprimer combien il revêt désormais un caractère central et essentiel pour tous ceux qui se préoccupent à la fois d'équité, d'efficacité et de compétitivité, en particulier pour les parlementaires que nous sommes.

Il nous faut, dans tous les domaines, repenser le concept, le réaffirmer, lui accorder une place et un rôle prioritaires, afin d'améliorer le fonctionnement et la transparence de nos institutions, de nos services publics et de nos politiques.

Tel a été le cas, particulièrement significatif, dans la loi de programmation pour la recherche, que nous avons discutée et adoptée en mars dernier : la notion d'évaluation est au cœur de la réforme engagée en vue de moderniser notre système de recherche et d'enseignement supérieur.

Désormais, c'est la qualité des projets qui sera évaluée, par-delà les individus, les systèmes ou les organismes qui les portent. Cela traduit un changement majeur dans nos mentalités et nos façons d'agir, redonnant ainsi une place prépondérante à l'initiative d'une personne ou d'un groupe.

Notre système d'évaluation souffre, dans tous les domaines, d'une faiblesse et de critiques qui révèlent combien la tâche de l'évaluateur est difficile et nous place devant l'absolue nécessité de modifier nos comportements.

Cela vaut, notamment, quand il s'agit d'évaluer des élèves ou des étudiants.

Je sais, par mon expérience personnelle de professeur d'université, combien il est délicat d'oublier ou de dépasser la connaissance que nous avons d'eux, de faire fi de leur personnalité, pour s'en tenir à la seule évaluation technique de leur travail. Est-ce d'ailleurs dans une analyse prospective par rapport à l'avenir de candidats une obligation ou une nécessité d'occulter l'aspect humain qui sera dans le futur au moins aussi important que les connaissances acquises ?

Il nous faut certainement passer d'une évaluation – sanction, à une évaluation qui intègre et valorise les qualités et les compétences diverses des enfants et des jeunes. Comme vous l'aviez souligné devant notre commission, M. Antibi, la « constante macabre » est en effet un processus propre à notre pays.

De ce fait, il n'est pas étonnant, dans le même temps, de lire dans les études internationales que les jeunes français souffrent d'un manque de confiance en eux qui n'a pas son pareil ailleurs.

Ils se classent ainsi en dernière position des pays de l'OCDE à la question « êtes-vous heureux d'aller à l'école ? ».

La nature et la sévérité de notre système de notation n'y sont pas étrangères. Elles contribuent même en très grande partie à démobiliser des élèves pour qui l'école devient le symbole d'un échec potentiel, des humiliations et frustrations successives, et finalement de la perte de la confiance et de l'estime de soi.

La situation est très différente à l'étranger. Je reviens, ce matin même, d'une mission d'information de la commission des affaires culturelles aux Etats-Unis, où nous avons visité, notamment, des écoles et des universités.

Nous avons pu nous rendre compte des différences qui séparent nos deux systèmes éducatifs en matière de sélection et d'évaluation des élèves.

En effet, la sélection que pratiquent les établissements américains est sévère certes, mais clairement affichée, et donc moins sournoise que la nôtre.

Par ailleurs, elle ne se fonde pas sur les seuls résultats scolaires des jeunes, mais prend en compte bien d'autres compétences : ainsi, dans les dossiers de sélection pour l'accès aux universités, y compris les plus prestigieuses, une large place est accordée à l'engagement associatif, à la pratique d'activités sportives, musicales ou artistiques, etc.

Cela intègre des qualités humaines, des talents et des capacités que notre système éducatif français ne sait pas suffisamment apprécier et valoriser, dans leur diversité.

Or ce sont là des compétences primordiales par la suite, en particulier au moment de l'entrée dans la vie professionnelle.

Pensons, à cet égard, aux études de médecine : recrutions-nous de mauvais médecins quand le seuil de la première année était moins sélectif qu'actuellement, où le concours d'entrée ne se

fonde que sur les seules capacités de travail scolaire - je dirais presque de bachotage - dans des disciplines académiques, comme les mathématiques ou la physique-chimie, alors que par nature le médecin, dans l'exercice de son métier, a besoin, d'une façon évidente, de qualités que ne peuvent dévoiler les modalités de sélection utilisées.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de repenser nos modalités de notation et d'évaluation des élèves, comme vous vous y êtes déjà engagé avec passion et détermination, autour du Professeur Antibi, depuis déjà quelques années.

L'« évaluation par contrat de confiance » permet, comme les résultats de vos expériences le démontrent, d'inciter les élèves à travailler davantage, car ils voient que leurs efforts sont récompensés. Cela permet, en outre, de restaurer des liens de confiance entre les élèves et les professeurs, ô combien importants pour susciter, au sein de la classe, un climat de sérénité, plus propice au travail.

Au-delà, je crois qu'il nous faut également diversifier nos modalités de notation, pour évaluer d'autres compétences que les seules connaissances scolaires. C'est en repérant et en valorisant mieux, le plus tôt possible, les talents et les compétences des enfants, quels qu'ils soient, que l'on peut enrayer la spirale de l'échec et leur donner le goût pour l'école et éliminer cette forme pernicieuse de ségrégation.

En effet, il suffit d'être bon dans un domaine, que ce soit le sport, les activités manuelles, les sciences ou l'informatique, la musique pour retrouver la confiance en soi, qui nous permet d'avancer, voire parfois de nous dépasser.

Les mesures introduites par la récente loi sur l'école marquent un premier pas : elles ont introduit, au collège, une « note de vie

scolaire » qui prend en compte non seulement l'assiduité et le respect du règlement intérieur, mais aussi l'engagement de l'élève dans la vie de son établissement. Le socle commun intègre, désormais, des compétences qui n'étaient pas suffisamment prises en compte à l'école, comme le sens de l'initiative, l'autonomie, et les capacités à vivre ensemble.

C'est en se rassemblant, comme aujourd'hui, autour d'initiatives menées avec détermination et enthousiasme, que nous pourrons faire évoluer notre école et favoriser la réussite du plus grand nombre d'élèves.

Sachez que vos témoignages et vos conclusions trouveront un écho auprès des parlementaires, et qu'ils contribueront à éclairer notre action en faveur de l'amélioration permanente du fonctionnement de notre système éducatif.

Je vous remercie.

Appel pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants

L'Appel qui suit a été proposé par le MCLCM en 2004.

APPEL POUR UNE ÉVALUATION PLUS JUSTE DU TRAVAIL DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS

En raison de conceptions ancrées sur le classement des individus, les pratiques d'évaluation apparaissent souvent comme un couperet destiné à sélectionner. Elles sont assujetties généralement à la règle des trois tiers : un tiers de « *mauvais* », un tiers de « *moyens* » et un tiers de « *bons* », y compris quand les objectifs ont été globalement atteints par la grande majorité des élèves. Ce phénomène, relaté sous le nom de « *constante macabre* »* se manifeste à des degrés divers aux différents étages du système éducatif, à quelques exceptions[31] près.

D'autre part, les moyennes singulièrement basses de résultats d'épreuves, y compris dans des classes de très bon niveau, font problème et ne peuvent être vues sous le seul angle du constat. Il en est de même pour les taux d'échec accablants à certains examens.

Ainsi, sous la pression de la société, les enseignants sont souvent des sélectionneurs malgré eux, alors que leur vraie mission est de former. Ils peuvent ainsi contribuer au découragement de générations d'élèves qui, malgré leur travail et leur niveau, font partie du « *mauvais tiers* ».

Une telle situation n'est pas fatale. Inverser la tendance est possible, rapidement, au bénéfice de toutes les parties prenantes. Cela suppose une prise de conscience de ce dysfonctionnement, et la volonté clairement affichée de l'éradiquer. Des solutions simples et efficaces existent, déjà expérimentées. Elles sont basées essentiellement, sur une formulation bien plus précise, au niveau national, des

---

31 Dans l'Enseignement Technologique et Professionnel, ce phénomène existe beaucoup moins.

capacités attendues chez l'élève, et surtout sur un climat de confiance entre l'élève et l'enseignant. En particulier, le contenu d'une épreuve d'examen ainsi que sa longueur doivent correspondre à un contrat clairement annoncé par l'enseignant, sans piège. Dans ces conditions, l'échec éventuel d'un élève ne serait plus ressenti comme une injustice.

Tant dans le rapport Thélot[32] que dans les débats relatifs à la loi d'orientation[33] sur l'École, cette question centrale de l'évaluation n'est pratiquement pas abordée jusqu'ici[34].

Les soussignés, partageant ce diagnostic, lancent un appel à un large débat afin de remédier très rapidement à ce très grave dysfonctionnement de notre système éducatif ; ils demandent que cette question soit prise en compte dans la formation initiale et continue des enseignants.

SIGNATURES[35] de l'APPEL du MCLCM

---

32 http://www.education.gouv.fr/archives/2003/debatnational/upload/static/lerapport/pourlareussite.pdf.

33 Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École n° 2005-380 du 23-4-2005. http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENX0400282L.htm.

34 La Loi 2013 pour la Refondation de l'École de la République, *adoptée en seconde lecture le 25/06/2013,* stipule cependant : « ***Faire évoluer les modalités d'évaluation et de notation des élèves :*** *Les modalités de la notation des élèves doivent évoluer pour éviter une notation sanction à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par les familles. Il faut aussi remédier à la difficulté pour les enseignants d'évaluer les élèves avec des dispositifs lourds et peu coordonnés entre eux. Ainsi, l'évolution des modalités de notation passe notamment par une réforme du livret personnel de compétences actuel qui est trop complexe, et une diversification des modalités de l'évaluation* **»**. Texte : http://www.senat.fr/petite-loi-ameli/2012-2013/673.html.

Associations et Syndicats relevant de l'Enseignement Public	
FCPE	Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
PEEP	Fédération des Parents d'Élèves de l'Enseign^{nt} Public
FAPÉE	Féd. des Associations de Parents d'Élèves des Établ^{ts} d'Ens^{nt} français à l'étranger
FESPI	Fédération des Établissements Scolaires Publics Innovants
SE-UNSA	Syndicat des Enseignants UNSA
SGEN-CFDT	Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale CFDT
SNASUB-FSU	Syndicat National de l'Admin. Scolaire et Universitaire et des Bibliothèques
SNESUP-FSU	Syndicat National de l'Enseignement Supérieur
SNIA	Syndicat National des Inspecteurs d'Académie
SNICS-FSU	Syndicat National des Infirmier(e)s Conseiller(e)s de Santé
SIEN-UNSA	Syndicat National des Inspecteurs de l'Éducation Nationale UNSA
SNPDEN-UNSA	Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale UNSA
SNPES.PJJ-FSU	Syndicat National de l'Éducation Surveillée et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse
SNUAS.FP-FSU	Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
SNUIPP-FSU	Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC
UNSA-Éducation	Union Nationale Des Syndicats Autonomes-Éducation
UNEF	Union Nationale des Étudiants de France

[35] *Liste des 52 signataires au 20/12/2013.*

UNL	Union Nationale Lycéenne
FIDL	Fédération Indépendante et Démocratique Lycéenne
FAGE	Fédération des Associations Générales Étudiantes
Associations et Syndicats relevant de l'Enseignement Privé	
ADDEC	Association des Directeurs Diocésains de l'Enseignement Catholique
ADEJF	Association des Directeurs des Établissements Scolaires Juifs de France
ANEPHOT	Association Nationale des Écoles Privées d'Hôtellerie et de Tourisme
FEP-CFDT	Fédération de l'Enseignement Privé CFDT
SNCEEL	Syndicat National des Chefs d'Établissement d'Enseignement Libre
SYNADEC	Syndicat National des Directrices et Directeurs d'Écoles Catholiques
SYNADIC	Syndicat National des Directeurs d'Établ. Catholiques d'Ens^{nt} du 2° Deg sous contrat
UNAPEL	Union Nationale des Associations de Parents d'Élèves de l'Enseignement Libre
UNETP	Union Nationale de l'Enseignement Technique Privé
Associations et Mouvements Pédagogiques et Éducatifs	
ANRAT	Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale
ANCP	Association Nationale des Conseillers Pédagogiques
APEG	Association des Professeurs de Communication, Économie et Gestion
APV	Association des Professeurs de Vente
ASSETEC	Association pour l'enseignement de la technologie
CÉMEA	Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active
CEPEC	Centre d'Études Pédagogiques pour l'Expérimentation et le Conseil

CRAP	Cahiers Pédagogiques – Cercle de Recherche et d'Action Pédagogiques
DMF	Dyspraxiques Mais Fantastiques
É.D.	Éducation et Devenir
FNAME	Fédération Nationale des Associations de Maîtres E
GFEN	Groupe Français d'Éducation Nouvelle
L d E	Ligue de l'Enseignement
Math'Adore	MATH'ADORE
MATh.en.JEANS	MATh.en.JEANS
TANGENTE	Revue « *TANGENTE* »
Institutions, autres associations et organismes	
CG 93	Conseil Général de la Seine Saint Denis
CG 94	Conseil Général du Val de Marne
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
AFEV	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
ATD-4°Monde	ATD Quart Monde
JEC	Jeunesse Étudiante Chrétienne
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne

BIBLIOGRAPHIE

- Ouvrages d'André Antibi ; éditions Math'Adore-Nathan :

La Constante Macabre ou comment a-t-on découragé des générations d'élèves (2003)
50 paradoxes dans l'enseignement, pour en rire ou en pleurer (2011).
Pour en finir avec la constante macabre ou les notes : la fin du cauchemar (2007).
Pour des élèves heureux en travaillant ou les bienfaits de l'EPCC (2014).

- Actes du Colloque du Sénat, Éd. Nathan (2008).

Colloques du MCLCM

2012

2013

2014

2009

2010

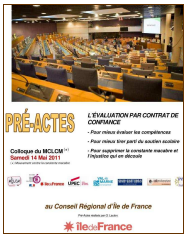

2011

2006

2007 **(conférence à l'ESEN)**

2008

2006 – 2014.